

de tout le Nigéria. Je lui ai aussi fait part de notre désir de voir bientôt se terminer les hostilités au Nigéria à des conditions permettant aux Nigériens de vivre dans un régime fédéral fournissant des garanties suffisantes de sécurité personnelle et économique à tous les habitants. Le général Gowon nous a, de son côté, assurés de son intention de fournir ces garanties et a accueilli avec satisfaction la compréhension et l'intérêt des Canadiens.

Mes observations à propos des mesures prises par l'intermédiaire des Nations Unies s'appliquent aux initiatives proposées par l'entremise du Commonwealth. Comme les Nations Unies, le Commonwealth est une association d'États souverains qui, il est vrai, sont unis par des liens d'affection spéciaux, mais qui ne doivent pas, de par la tradition, s'ingérer dans les affaires des autres ou les discuter aux réunions du Commonwealth. Le Commonwealth a l'avantage exceptionnel de jouir des bons office du secrétaire général, dont j'ai parlé tantôt. Les députés qui connaissent le témoignage de M. Arnold Smith au Comité permanent savent qu'il a travaillé sans relâche à chercher une solution. Ses efforts n'ont pas réussi, mais ils ont maintenu une voie de communication entre les opposants.

Dernièrement, on a proposé que le Canada tente d'obtenir un cessez-le-feu. On prétend que l'initiative ne comporterait pas de jugement politique ou moral de la cause de l'une ou l'autre partie, et ses défenseurs s'expriment ainsi : « Que les combats cessent et la paix reviendra. » Je suis d'accord en théorie, mais c'est beaucoup plus compliqué en pratique, comme l'indique le compte rendu des discussions qu'ont déjà eues les parties au conflit nigérian au sujet d'un éventuel cessez-le-feu. Il est évident que des considérations politiques entrent en cause. Par exemple, à un certain point, les rebelles exigeaient, pour un arrêt des combats, le retrait des troupes fédérales au-delà des frontières d'avant le conflit et, d'après les Nigériens, ce geste mettrait cinq millions et demi de non-Ibos sous le régime Ibo, sans qu'ils puissent choisir. Cet exemple montre que dans ces conditions, la suspension des hostilités n'est pas une proposition simple à étudier indépendamment des facteurs politiques. Dans les circonstances actuelles, tout arrêt des combats suppose une importante concession de principe de part ou d'autre. Je ne soutiens pas qu'un cessez-le-feu soit indésirable ou impossible, mais je dis qu'il serait difficile à réaliser.

Monsieur l'Orateur, j'essaie de faire comprendre le contexte juridique, moral et politique dans lequel le Gouvernement a considéré le conflit qui oppose les hommes d'un pays ami. Depuis le début, il me semble évident que le souci du peuple canadien, dans cette situation, est que son Gouvernement agisse pour soulager la souffrance humaine, sans intervenir dans la politique en jeu ni servir d'instrument à l'avancement des aspirations politiques d'un côté aux dépens de l'autre.

Nous avons relevé le défi; nous tâchons de répondre au souci des Canadiens. Rien ne me plairait davantage que d'annoncer ici, aujourd'hui, la fin de la guerre civile au Nigéria. Il m'importe peu que cette fin se réalise par l'intervention spéciale du Canada. Je cherche une solution, pas nécessairement une solution